CGEC - SERVAL
& ASSOCIÉS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ASSOCIATION ATTAC

Association

21 ter, Rue Voltaire
75011 PARIS

Campus AVISO, Bâtiment B, 15 rue Jean Jaurès, CS 20084, 92807 PUTEAUX CEDEX

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ILE DE FRANCE ET DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES ET DU CENTRE
SA AU CAPITAL DE 223 531 € / RCS NANTERRE 722 016 706 / SIRET 722 016 706 00078 / CODE NAF 69.20 Z
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 69 722 016 706
WWW.SERVAL-ASSOCIES.EU

ASSOCIATION ATTAC

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale des adhérents de l'association ATTAC,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATTAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédés, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

.../...

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Puteaux, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
S.A. C.G.E.C. – SERVAL et ASSOCIES

Fatoumata NIAKATE
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ATTAC

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Autres immobilisations incorporelles	39 436	39 436				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	92 654	92 654	0	0,00		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres titres immobilisés	300		300	0,06	300	0,05
Autres immobilisations financières	12 754		12 754	2,46	12 754	2,03
TOTAL (I)	***145 144***	***132 090***	***13 054***	2,52	***13 054***	2,08
STOCKS ET EN COURS:						
Autres créances						
. Personnel	6 800		6 800	1,31	4 800	0,76
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 678		7 678	1,48	7 666	1,22
. Autres	9 815		9 815	1,89	26 499	4,22
Valeurs mobilières de placement	94 748		94 748	18,28	94 550	15,05
Disponibilités	349 906		349 906	67,53	461 514	73,46
Charges constatées d'avance	36 185		36 185	6,98	20 164	3,21
TOTAL (II)	**505 131**		**505 131**	97,48	**615 193**	97,92
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***650 275***	***132 090***	***518 185***	100,00	***628 247***	100,00

ATTAC

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Report à nouveau	60 506	11,68	54 745	8,71
Résultat de l'exercice	2 841	0,55	5 761	0,92
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL(I)	***63 347***	12,22	***60 506***	9,63
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	193 943	37,43	278 454	44,32
TOTAL(III)	***193 943***	37,43	***278 454***	44,32
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 206	2,16	15 506	2,47
Autres	172 773	33,34	188 840	30,06
Produits constatés d'avance	76 915	14,84	84 941	13,52
TOTAL(IV)	***260 895***	50,35	***289 287***	46,05
TOTAL PASSIF	**518 185**	100,00	***628 247***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ATTAC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	17 301		17 301	18,61	34 153	30,65	-16 852	-49,33
Prestations de services	75 667		75 667	81,39	77 280	69,35	-1 613	-2,08
Montants nets produits d'expl.	***92 969***		***92 969***	100,00	***111 434***	100,00	***-18 465***	-16,56
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Subventions d'exploitation			178 843	192,37	97 657	87,64	81 186	83,13
Cotisations			444 330	477,93	430 035	385,91	14 295	3,32
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			159 511	171,57	78 990	70,89	80 521	101,94
Autres produits			654 604	704,11	616 923	553,62	37 681	6,11
Transfert de charges			29 832	32,09	22 657	20,33	7 175	31,67
Sous-total des autres produits d'exploitation			***1 467 120***	N/S	***1 246 261***	N/S	***220 859***	17,72
Total des produits d'exploitation (I)			***1 560 089***	N/S	***1 357 695***	N/S	***202 394***	14,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
PRODUITS FINANCIERS:								
Autres intérêts et produits assimilés			2 464	2,65	1 258	1,13	1 206	95,87
Total des produits financiers (III)			***2 464***	2,65	***1 258***	1,13	***1 206***	95,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 562 553***	N/S	***1 358 953***	N/S	***203 600***	14,98
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 562 553***	N/S	***1 358 953***	N/S	***203 600***	14,98
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			8 309	8,94	16 482	14,79	-8 173	-49,58
Autres achats non stockés			61 593	66,25	101 501	91,09	-39 908	-39,31
Services extérieurs			205 061	220,57	158 880	142,58	46 181	29,07
Autres services extérieurs			147 751	158,93	158 023	141,81	-10 272	-6,49
Impôts, taxes et versements assimilés			36 835	39,62	27 275	24,48	9 560	35,05
Salaires et traitements			480 640	516,99	402 896	361,56	77 744	19,30
Charges sociales			205 796	221,36	173 005	155,25	32 791	18,95
Autres charges de personnel			9 855	10,60	8 049	7,22	1 806	22,44
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			1 169	1,26	3 165	2,84	-1 996	-63,05
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			75 000	80,67	52 000	46,66	23 000	44,23
Autres charges			327 702	352,49	251 917	226,07	75 785	30,08
Total des charges d'exploitation (I)			***1 559 711***	N/S	***1 353 192***	N/S	***206 519***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
CHARGES FINANCIERES:								
Total des charges financières (III)								
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Total des charges exceptionnelles (IV)								

ATTAC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 559 711***	N/S	***1 353 192***	N/S	***206 519***	15,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***2 841***	3,06	***5 761***	5,17	***-2 920***	-50,68
TOTAL GENERAL	***1 562 553***	N/S	***1 358 953***	N/S	***203 600***	14,98

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	671 550		637 280			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	***671 550***		***637 280***			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ATTAC

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 518 185,27 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 841,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

2- Conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable, les contributions volontaires en nature font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe comptable, portant sur leur nature et leur importance.

Pour les présents comptes annuels les contributions en nature correspondent aux prestations bénévoles de la part de ses membres :
- Contribution en travail : la valorisation du bénévolat en 2023 est faite à l'aide d'un taux uniforme de 165 euros, par journée consacrée à l'association (pour mémoire ce taux était de 160 euros (en 2022).
La valorisation totale s'élève 671 550 euros sur la base de 4 070 journées déclarées par les adhérents.

2.2 - Autres informations sur les postes du bilan et du compte de résultat
Cotisations :
Les cotisations comptabilisées sont strictement celles reçues au cours de l'exercice. Il est reversé 35 % des cotisations aux comités locaux, limité à 30% depuis 2008.

2.3 - Droit à la formation (CPF)
Le nombre d'heures acquises au 31 décembre 2023 au titre du CPF : 4 830 heures.

2.4 - Engagements financiers et autres éléments significatifs

Engagements financiers : Néant
Autres éléments significatifs : Néant

2.5 - Fonds dédiés
Il s'agit d'une part d'un fonds créé pour aides aux comités locaux :

- Ctés locaux 1/1	20 792 €
- Utilisation	- 1 500 €
Solde au 31/12/2023	19 292 €

et d'autre part de fonds dédiés aux évènements à venir en l'année n + 1 :

- Procès à venir 1/1	28 320 €
- Dotation	4 000 €
- Utilisation	- 17 248 €
Solde au 31/12/2023	15 072 €
- Retraite tuilage 1/1	104 053 €
- Dotation	15 000 €
- Utilisation	- 82 663 €
Solde au 31/12/2023	36 389 €
- Mouvements sociaux 1/1	79 248 €
- Dotation	16 000 €
- Utilisation	- 35 123 €
Solde au 31/12/2023	60 125 €
- Numérique 1/1	10 345 €
- Dotation	15 000 €
- Utilisation	- 10 337 €
Solde au 31/12/2023	15 007 €
- Déménagement 1/1	22 000 €
- Dotation	15 000 €
Solde au 31/12/2023	37 000 €
- Intéressement 1/1	13 697 €
- Dotation	10 000 €
- Utilisation	- 12 639 €
Solde au 31/12/2023	11 058 €

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 145 144 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*39 436*			*39 436*
Immobilisations corporelles	*91 485*	*1 169*		*92 654*
Immobilisations financières	*13 054*			*13 054*
TOTAL	*143 975*	*1 169*		*145 144*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 132 090 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*39 436*			*39 436*
Immobilisations corporelles	*91 485*	*1 169*		*92 654*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*130 921*	*1 169*		*132 090*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	*11 046*	*11 046*	*0*	*1 ans*
Autres log base de donnees	*23 325*	*23 325*	*0*	*1 à 6 ans*
Logiciels lignes attac	*5 066*	*5 066*	*0*	*1 à 6 ans*
Installations generales	*11 497*	*11 497*	*0*	*10 ans*
Materiel de transport	*1 400*	*1 400*	*0*	*1 à 6 ans*
Mat.bureau & informatique	*59 229*	*59 229*	*0*	*de 1 à 4 ans*
Materiel info ligne d'att	*12 351*	*12 351*	*0*	*de 3 à 4 ans*
Mobilier	*8 176*	*8 176*	*0*	*de 1 à 10 ans*
TOTAL	*132 090*	*132 090*	*0*	

3.2 - Etat des créances = 73 231 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*12 754*		*12 754*
Actif circulant & charges d'avance	*60 478*	*60 478*	
TOTAL	*73 231*	*60 478*	*12 754*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 584 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*2 584*
Disponibilités	
TOTAL	*2 584*

3.4 - Charges constatées d'avance = 36 185 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 260 895 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*11 206*	*11 206*		
Dettes fiscales & sociales	*135 480*	*135 480*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*37 293*	*37 293*		
Produits constatés d'avance	*76 915*	*76 915*		
TOTAL	*260 895*	*260 895*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 70 561 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*10 000*
Dettes fiscales & sociales	*60 561*
Autres dettes	
TOTAL	*70 561*

4.3 - Produits constatés d'avance = 76 915 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 92 969 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*17 301*	*18,61 %*
Prestations de services	*54 784*	*58,93 %*
Produits des activités annexes	*20 883*	*22,46 %*
TOTAL	*92 969*	*100,00 %*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 584 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*2 584*
Produits a recevoir 2023(468723)	*2 584*
TOTAL	*2 584*

8.2 - Charges constatées d'avance = 36 185 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees avance(486000)	*36 185*
TOTAL	*36 185*

8.3 - Charges à payer = 70 561 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*10 000*
Frs fact.non parvenues(408100)	*10 000*
Dettes fiscales et sociales :	*60 561*
Dettes prov.cong.a payer(428200)	*30 101*
Ch.soc.dette cong.a payer(438200)	*16 910*
Etat charges a payer(448600)	*13 549*
TOTAL	*70 561*

8.4 - Produits constatés d'avance = 76 915 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates avance(487000)	*76 915*
TOTAL	*76 915*

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

Tableau de variation des fonds propres 2023 (en €)

	1.1.2023	Affectation du résultat		Autres variations	31.12.2023
		Montant	dont générosité du public		
Report à nouveau	54 745	5 761	5 761	néant	60 506
Excédent de l'exercice		2 841	2 841		2 841
Totaux	54 745	8 602	8 602	néant	63 347

Compte exploitation par origine et par destination (en K€)

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	total	dont générosité du public	total	dont générosité du public
Produits par origine				
1 **Produits liés à la générosité du public**				
1.1 Cotisations sans contrepartie	444	444	430	430
1.2 Dons	544	544	509	509
2 **Produits non liés à la générosité du public**				
2.4 autres produits	205	188	221	187
3 Subventions	209		120	
4 Reprises sur provisions	néant		néant	
5 Utilisation des fonds dédiés antérie	160	160	79	79
Totaux	1 562	1 336	1 359	1 205
Charges par destination				
1 Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- actions réalisées par l'organisme	1 252	1 244	1 077	1 061
2 Frais de recherche de fonds	néant		néant	
3 Frais de fonctionnement	231	231	221	221
4 Dotation aux provisions et dépréci	1	1	3	3
5 Impot sur les bénéfices	néant		néant	
6 Report en fonds dédiés de l'exercic	75	75	52	52
Totaux	1 559	1 551	1 353	1 337
Excédent de l'exercice	**3**		**6**	

ATTAC

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

Tableau de rapprochement entre les postes de charges et ceux figurant sur le compte par origine et destination Année 2023

Rubriques concernées	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotation aux provis	impot Sté	report en fonds dédiés	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	par l'organisat	versement à autres orga	par l'orga	versem autreorga	générosité du public	autres ressources					
		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant		Néant	Néant		
Achat de marchandises	**8**										**8**
Variation de stock											
Charges externes	**244**						171				**415**
Aides financières versées											
Impôt et taxes	**37**										**37**
Salaires	**449**						41				**490**
Charges sociales	**187**						19				**206**
Dotation amortissement								1			**1**
Dotation provision											
Report en fonds dédiés										75	**75**
Autres charges	**328**										**328**
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participation salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
Totaux	**1 253**						231	1		75	**1 560**

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n° 91-772 du 7 aout 1991) (en K€)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE			
Ressources de l'exercice			
1 Ressources liées à la générosité du public			
1.1 Cotisations sans contrepartie	444	430	463
1.2 Dons, Legs et Mécénat			
- Dons manuels	544	509	468
- Legs, donations et assurance-vie			
- Mécénat			
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	188	185	140
Total des ressources	1 176	1 124	1 071
2 Reprises sur provisions et dépréciations			
3 Utilisations des fonds dédiés antérieurs	160	79	36
sous total	1 336	1 203	1 107
Déficit de la générosité du public de l'exercice	223	150	237
Total	**1 559**	**1 353**	**1 344**
EMPLOI PAR DESTINATION			
Emploi de l'exercice			
1 Missions sociales			
1.1 Réalisées en France			
- actions réalisées par l'organisme	1 252	1 077	1 048
- versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	néant	néant	néant
1.2 Réalisées à l'étranger	néant	néant	néant
2 Frais de recherche de fonds	néant	néant	néant
3 Frais de fonctionnement	231	221	205
Total des emplois	1 483	1 298	1 253
4 Dotation aux provisions et dépréciation	1	3	1
5 Report en fonds dédiés de l'exercice	75	52	90
Excédent de la générosité du public de l'exercice			
Totaux	**1 559**	**1 353**	**1 344**

ASSOCIATION ATTAC

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association ATTAC, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

.../...

ASSOCIATION ATTAC
2.

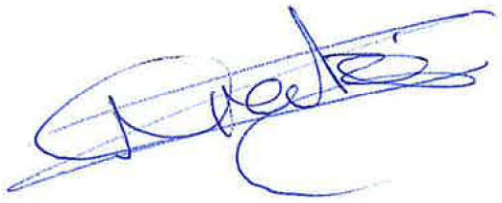
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Puteaux, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
S.A. C.G.E.C. – SERVAL et ASSOCIES



Fatoumata NIAKATE
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre